



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 avril 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Mars 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 9 avril 2002

**Passation d'une convention entre la Ville de Niort, le département
des Deux-Sèvres et le CETE du Sud Ouest relative à l'utilisation du
référentiel interurbain utilisés par le logiciel Concerto de gestion
des Accidents.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard
JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY,
Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHÉ, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2002

DELIBERATION D20020112

DSIT

**Passation d'une convention entre la Ville de Niort, le
département des Deux-Sèvres et le CETE du Sud Ouest relative à
l'utilisation du référentiel interurbain utilisés par le logiciel
Concerto de gestion des Accidents.**

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort a fait l'acquisition en 2001 du produit CONCERTO, logiciel de gestion des accidents.

Ce logiciel fourni par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement du Sud Ouest est alimenté par les données détenues par le département des Deux-Sèvres dans les fichiers du Référentiel Inter Urbain, dénommé « RIU 79 » composé, entre autres, des données extraites de la base de données de gestion de la route intitulée « VISAGE », propriété du Département..

De ce fait, il apparaît nécessaire que le département des Deux-Sèvres autorise le C.E.T.E. du Sud-Ouest à utiliser ses fichiers afin de fournir à la Ville de Niort les données nécessaires à l'utilisation du logiciel CONCERTO. Cette concession ne donnera pas lieu à facturation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la Convention entre le Département des Deux-Sèvres, le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement du Sud-Ouest et la Ville de Niort,

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intervenant à titre gratuit.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)